



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents du travail

Question écrite n° 72761

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la hausse semble-t-il sensible des accidents professionnels, en raison en particulier du recours croissant au travail temporaire. En effet, les salariés employés sur les sites des grandes entreprises sont de plus en plus souvent en mission de quelques semaines ou de quelques jours et ne reçoivent qu'une formation très rapide, quand ils n'en sont pas tout simplement privés. Ils ne sont donc pas véritablement préparés à accomplir dans de bonnes conditions de sécurité les tâches qui leur sont confiées. La recherche d'une rentabilité accrue est la cause de cette situation intolérable. Non seulement les travailleurs sont exposés à des risques croissants, nombre d'entre eux ayant payé de leur vie cette cynique stratégie d'emploi des « ressources humaines », mais c'est en outre à la collectivité qu'il revient de supporter le coût humain et social des gains de productivité obtenus par les entreprises qui procèdent ainsi. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment le Gouvernement entend réagir face à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72761

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 655